

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2007**

Délibération
n° 2007.03.116

**ORU Basseau Grande
Garenne :
modification de la
délibération n° 338 du
26 octobre 2006
relative à la
participation
financière à
l'opération du centre
commercial sous
maîtrise d'ouvrage
EPARECA**

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Salle du conseil suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mars 2007**

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Robert CHABERNAUD, Bernard CHARRIER, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Lionel MERONI, Philippe MOTTET, Daniel OPIC, Christian RAPNOUIL, Bernard SAUZE, Jean-Jacques SYOEN, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Martine FAURY à Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

Excusé(s) :

Jean DUMERGUE, François ELIE, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - RENOUVELLEMENT URBAIN	Rapporteur : Monsieur CHARRIER
--	---------------------------------------

ORU BASSEAU GRANDE GARENNE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 338 DU 26 OCTOBRE 2006 RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE A L'OPERATION DU CENTRE COMMERCIAL SOUS MAITRISE D'OUVRAGE EPARECA

Par délibération n° 338 du conseil communautaire du 26 octobre 2006, la ComAGA a approuvé l'attribution d'une participation de 61 641€ à l'Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) pour la réalisation de la construction du centre commercial de la Grande Garenne.

Cette délibération avait acté le versement de la subvention en une seule fois. Or l'EPARECA souhaite pouvoir avoir un premier versement sur présentation de l'ordre de service à hauteur de 30% du montant de l'opération HT, soit 18 492,30 €, et le solde à l'achèvement des travaux.

Ainsi, il est proposé de modifier la délibération n°338 du 26 octobre 2006 afin de verser la subvention en deux fois:

- 30 % de la subvention, soit 18 492,30 € sur présentation par le bénéficiaire de l'ordre de service de démarrage des travaux
- Le solde, soit 43 148,70 €, à l'achèvement de l'opération sur présentation par le bénéficiaire d'un décompte des dépenses.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 8 mars 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 mars 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la délibération n° 338 du 26 octobre 2006 relative à la participation financière à l'opération du Centre commercial de la Grande Garenne sous maîtrise d'ouvrage EPARECA.

D'APPROUVER le versement en deux fois de la participation de 61 641 € soit un premier versement de 18 492,30 € à l'EPARECA pour la réalisation de la construction du centre commercial de la grande Garenne.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention jointe.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 20418 – sous-fonction 70.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 02 avril 2007	Affiché le : 03 avril 2007